**Par dépôt électronique et messager**

**Yves Fréchette**
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 2 octobre 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2015
Votre dossier : R-3903-2014
Notre dossier : R049916 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité produit ses réponses aux interrogations de la Régie dans sa lettre du 1er octobre 2014, dans le dossier décrit en rubrique.

*Veuillez indiquer si le Transporteur a l'intention de dresser ses états financiers réglementaires de 2015 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« US GAAP »).*

À l'instar du Distributeur, le Transporteur confirme son intention de dresser ses états financiers réglementaires de 2015 selon les US GAAP.

*Dans l'affirmative, veuillez indiquer à quel moment le Transporteur prévoit présenter une demande de modification de son référentiel comptable réglementaire.*

Hydro-Québec analyse et évalue présentement de façon détaillée l'incidence du passage aux US GAAP, tant pour les états financiers statutaires que pour les états financiers réglementaires. Cette analyse, lorsqu'elle sera terminée, devra être présentée aux auditeurs afin d'être approuvée.

Le Transporteur et le Distributeur prévoient être en mesure de présenter à la Régie une demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux US GAAP en décembre 2014 ou en janvier 2015. À ce jour,

la transition aux US GAAP ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les tarifs. À l'instar du Distributeur, le Transporteur ne prévoit pas amender sa demande tarifaire pour l'année 2015 mais évalue toutefois la possibilité de demander à la Régie la création d'un compte d'écarts afin d'y comptabiliser les impacts relatifs à l'incidence de l'adoption des US GAAP.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(S) Yves Fréchette*

Yves Fréchette
/jg
c.c. intervenants (courriel)